Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 35 (1998)
Heft: 1357

Rubrik: Impressum

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 05.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La lecture, c'est du sport

Quelques pistes pour rendre les bibliothèques encore plus fréquentables.

C'est l'histoire du petit garçon qui n'avait jamais de quoi lire. Dans le village de son père, il n'y avait pas de bibliothèque; dans celui de sa mère, le curé avait garni quelques rayons de livres – en caractères gothiques – dans son vestibule. Vivant à la capitale, il découvrit avec joie une bibliothèque communale destinée aux jeunes, mais réussit à y épuiser le stock de livres, du moins ceux en allemand et destinés aux garçons; à la fin, son père accepta de prendre une carte à la grande bibliothèque cantonale, et le garçon put emprunter «pour son père» Freud et Mao.

Radioscopie

Aujourd'hui, les bibliothèques municipales de Ried-Brig à Vionnaz en passant par Savièse – je cite les valaisannes car elles sont présentes sur le web – sont ouvertes à la récré et ne possèdent guère plus de livres qu'il y en a dans mon salon. Bien sûr, il y a de magnifiques bibliothèques, celle de Lausanne par exemple: plus de 100000 livres en libre accès à la seule section «adultes» (sic) de Chauderon, 800 000 livres prêtés par année, une charte qui affirme la volonté de moderniser, non d'archiver (le rôle des bibliothèques universitaires et nationale), une présence au cœur de la page d'accueil web de Lausanne, son catalogue utilisable par réseau.

On ne fait pas assez cas de la lecture publique. Il faut donner – continuer à donner – aux bibliothèques les moyens d'attirer les jeunes, les illettrés, les nouveaux arrivants, les adultes actifs, surtout. Que les bibliothèques surmontent les faiblesses que sont la vétusté ou l'entassement de leurs collections, la pauvreté des revues «utiles», les heures d'ouverture restreintes, l'absence du multimédia (pas des «CD-ROMs», chers et souvent médiocres, mais des documents vidéo et audio).

Les bibliothèques sont rattachées dans notre esprit, et dans les faits, à la scolarité. C'est un tort. La lecture, c'est du sport. C'est même le sport préféré de notre cerveau. «Il y a trois façons de rester jeune, dit Michel Serres: la chirurgie esthétique, le jogging, lire chaque jour une page difficile». À l'âge du déferlement informationnel, il importe que l'on lise et apprécie un livre en une soirée ou en un mois, que l'on déchiffre et comprenne une page d'écran en deux secondes ou en deux minutes. Si la lecture est conçue comme sport, qu'on lui donne les moyens de s'affirmer face aux autres sports. Piscines et remontées mécaniques sont ouvertes les samedis et les dimanches? Que l'on fasse de même pour les bibliothèques! Quitte à réintroduire le bénévolat, qui avait permis l'essor des petites bibliothèques. Quitte à créer une formation de bibliothécaire pour adultes en cours d'emploi. Comme les piscines et les remontées mécaniques, les bibliothèques pourraient être payantes. C'est le cas déjà de bibliothèques spécialisées (la phonothèque vaudoise, par exemple). Quelques bibliothèques municipales en Suisse allemande perçoivent un droit annuel; est-ce un hasard si celles-là sont souvent ouvertes le samedi? Le sujet est délicat, et «il importe en effet que la nécessaire confortation de la chaîne économique du livre ne vienne pas faire obstacle à l'action que mènent les bibliothèques pour un égal accès de tous au livre», comme le dit la ministre de la culture française, Catherine Trautmann. Ce droit d'accès devrait être modulé selon la situation financière des usagers, mais cette contribution financière positive – un droit – compléterait utilement ces contributions involontaires, non modulées et omniprésentes que sont les amendes. Finalement, la lecture ne pourrait-elle être sponsorisée? Tant que la politique d'acquisition des livres reste indépendante, une bibliothèque aux couleurs de Manora ne me gêne pas plus qu'un bus Nescafé. Les agences de voyage ne seraient-elles pas intéressées au coin «guides de voyages», les artistes et les galeries à y exposer des œuvres, Interpol (ou la Mafia) à entretenir le rayon livres policiers? Méfiance pourtant: on peut craindre qu'un Conseil communal réduise encore la contribution à une bibliothèque qui aurait obtenu des fonds externes, alors qu'il faudrait la récompenser en augmentant d'autant la contribution publique! Quoi qu'il en soit, Simplon Dorf, le village de mon père possède maintenant une bibliothèque grâce au don d'une grande banque privée zurichoise. *ge*

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (*jd*)
Rédaction:
Claude Pahud (*cp*), Géraldine Savary (*gs*)
Ont collaboré à ce numéro:
Gérard Escher (*ge*)
André Gavillet (*ag*)
Yvette Jaggi (*yj*)
Roger Nordmann (*rn*)
Charles-F. Pochon (*cfp*)
Composition et maquette:
Françoise Gavillet, Géraldine Savary
Secrétariat: Murielle Gay-Crosier
Administrateur délégué: Luc Thévenoz
Impression:
Imprimerie des Arts et Métiers SA,
Abonnement annuel: 85 francs
Étudiants, apprentis: 60 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
E-mail: domaine.public@span.ch
CCP: 10-15527-9

Le droit de prêt

La directive européenne 92/100 du 19 novembre 1992 enjoint les États membres de l'Union d'harmoniser les législations relatives au droit de location et de prêt. Le rapport Borzeix (ancien directeur de France Culture, chargé d'étudier cette harmonisation en France) préconise un forfait (vingt francs par an) pour instaurer ce droit de prêt et satisfaire aux droits légitimes des auteurs et éditeurs. Le rapport propose que la rémunération des auteurs soit calculée sur la base du nombre total de livres achetés par les bibliothèques, et non sur la base du nombre de prêts enregistrés, ceci pour éviter que les auteurs de best-sellers soient les principaux bénéficiaires du droit de prêt. Il propose par ailleurs une rémunération répartie pour moitié entre auteurs et éditeurs. Le droit de prêt explicite impliquerait aussi, selon Borzeix, le public dans le combat pour la défense de l'écrit et la revalorisation de l'image du livre dans la société. Les associations de bibliothécaires s'opposent à ce droit de prêt, les éditeurs semblent le soutenir.

Source: *La Croix*, 10.9.1998.